

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de professeurs auprès du Service de
l'enseignement à distance**

A.Gt 10-04-2000

M.B. 06-07-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 créant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance de la Communauté française;

Arrête :

Article 1^{er}. - Les professeurs identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} janvier 2000 :

- Monsieur Eric BARA, Infographiste 3 D
- Madame Nicole BOURLET, AESI français-histoire
- Madame Johanne BUSCH, Institutrice primaire
- Monsieur David CALLENS, Infographiste imprimeur
- Madame Christiane GILLES, AESI français-histoire
- Monsieur Régis GOS, Gradué - infographiste
- Monsieur Patrick KERZ, informaticien
- Madame Stéphanie LAMBILLOTTE, AESI histoire-géographie-sciences sociales
- Monsieur Marc LIEGEOIS, Ingénieur civil, Professeur d'informatique
- Monsieur Saïd MAYOUCHE, AESS Sciences physique industrielle
- Madame Lucia SCHENA, AESS psycho-pédagogie
- Monsieur Michel VANDENHOUDT, AESI français-histoire

Article 2. - Le Ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de la Promotion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.